



## CAHIER DES CHARGES DE LA JOURNÉE DE LA FEMME

### **Dispositions Générales**

Cette journée est destinée à la promotion de la pétanque chez les féminines et doit être un moment convivial.

Peuvent y participer les féminines (séniors et juniors) du Pas de Calais, qu'elles soient licenciées ou non.

Les équipes sont formées en doublette avec le respect des dispositions suivantes, sachant que le nombre d'équipes inscrites est illimité :

- 2 joueuses « élites » ne peuvent jouer ensemble
- 1 joueuse « élite » ne peut pas jouer avec une joueuse « honneur »
- 2 joueuses « honneur » ne peuvent pas jouer ensemble
- 2 joueuses licenciées peuvent jouer ensemble
- 2 joueuses non licenciées peuvent jouer ensemble

#### Rendement de points :

Une joueuse licenciée est tenue de rendre 1 point à une joueuse non licenciée.

#### Date de la compétition :

Le 1<sup>er</sup> dimanche du mois de mars

#### Tenue

La tenue sportive est obligatoire pour cette journée, avec identification du club d'appartenance pour les joueuses licenciées et sans identification pour les joueuses non licenciées.

### **Organisation technique**

#### Arbitrage :

Un arbitre est nommé par le Président de la Commission d'arbitrage. Celui-ci est pris en charge par le club organisateur.

#### Tenue de table :

La table de marque est tenue par un membre de la Commission Féminine, aidé si besoin est par un membre du club organisateur.

#### Formule de jeux :

4 parties gagnantes contre gagnantes.

Cette formule peut évoluer à l'appréciation des membres du jury. (selon la météo, le nombre d'équipes inscrites et le lieu de la rencontre)

## Contrôle des licences :

Une joueuse est considérée comme « non licenciée » à partir du moment où elle ne figure plus sur le logiciel GESLICO (archives sur 5 années en moyenne).

## **Organisation logistique**

### Inscriptions :

Un membre de la Commission Féminine se chargera de centraliser les inscriptions reçues par mail, (melanie.wallart@gmail.com)

La feuille d'inscription sera envoyée au club et sera téléchargeable sur le site [www.ffpip62.fr](http://www.ffpip62.fr) et diffusée sur la page Facebook FFPJP62.

Clôture des inscriptions 15 jours avant l'événement.

La Commission Féminine devra informer le club organisateur du nombre de participantes 7 jours avant la compétition.

### Restauration :

Le club organisateur devra organiser un repas.

Le repas de la personne à la table de marques et de l'arbitre sera à la charge de l'organisateur.

Accueil des joueuses ..... de 8 h 30 à 9 heures

Jet du but ..... 9h 15

Arrêt des jeux..... 12 heures 30

Reprise des jeux..... 14 heures (sauf décision du jury et de l'arbitre)

La modification devra être affichée avant le début des rencontres.

## **Dotation**

### Club organisateur :

Coupes pour les gagnantes et les finalistes.

Bouquets de fleurs pour les équipes ayant gagné leur 4 parties (20€) remboursés par le Comité Départemental. Sur une base de 80 équipes, 5 équipes seront récompensées.

### Comité Départemental :

Achat par la Commission Féminine d'un souvenir de cette journée, distribué à chaque participante.

### Licences :

Pour les 3 premières féminines non licenciées, arrivant dans le classement, le Comité Départemental leur offrira leur licence FFPJP pour l'année en cours.

### Frais de participation :

L'inscription est gratuite et aucune dotation en espèce.

Ce cahier des charges est spécifique au Comité du Pas de Calais

La Commission Féminine,